

Nous offrons en vente

\$250,000.00

d'actions Privilégiées, intérêt cumulatif 6%, de \$100.00 chacune avec un bonus de 40% en actions ordinaires entièrement libérées du

Crédit Hypothécaire Canadien (Incorporé)

(Incorporé par lettres patentes de la Province de Québec)

Capital \$1,000,000 divisé en 10,000 actions de \$100 chacune, dont 5,000 actions privilégiées 6% cumulatif 5,000 actions ordinaires.

Siège Social : Montréal,

CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Hon. J. J. GUERIN, Montréal.
Médecin, Ancien Député, ex-Ministre, Ancien Maire de Montréal. **PRESIDENT**

LIEUT. COL. CHAS. A. SMART, M. P. P., Montréal.
Administrateur de la Banque d'Hoohelaga.
Administrateur de la Crown Reserve.
President de la Smart Wood Limited. **VICE-PRESIDENT**

L'Honorable JEREMIE L. DE-CARIE, Montréal.
Conseil du Roi, Secrétaire de la Province de Québec. **ADMINISTRATEUR**

Dr. L. J. LEMIEUX, Montréal.
Ex-Député, Shérif du District de Montréal. **ADMINISTRATEUR**

ALBERT HUDON, Montréal.
de la firme Hudon & Orsall, Montréal. **ADMINISTRATEUR**

J. de S. BOSSE, Québec.
de la firme Bosse & Banks, Contracteurs, Administrateur de la Cie Electrique Dorchester. **ADMINISTRATEUR.**

OBJET

La compagnie est fondée dans le but de construire au Canada et principalement à Montréal des habitations qui seront vendues 10% comptant et le reste par versements mensuels, amortissables en vingt ans.

OPERATIONS

La Compagnie se chargera aussi de négocier des premières et secondes hypothèques et de faire toutes transactions pouvant se rapporter aux Maisons de Crédit et au commerce des immeubles.

Cet objet se réalisera sans risque pour la Compagnie, en ce sens qu'avant de construire il devra lui être fait un paiement de 10% en acompte sur le prix de vente et il devra lui être remis l'acte de propriété du terrain fourni pour bâtir et qui devra être libéré de 50% au moins.

Elle exigera aussi que l'acheteur garantisse par une police d'assurance sur la vie le montant total du prix de vente.

La Compagnie se chargera elle-même d'acquitter toutes les primes, tant sur l'assurance sur la vie que sur l'assurance sur les incendies et les taxes municipales. Les montants ainsi déboursés lui seront remboursés par versements mensuels, ces versements comprenant outre l'acompte sur le capital, l'intérêt au taux de 6% par année sur toutes sommes restant dues.